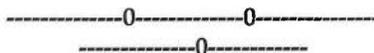


**SOIXANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



TROISIEME COMMISSION

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

PROMOTION DE LA FEMME

- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

Dr Marie Claire MILLOGO/SORGHO
*Secrétaire Permanente du Conseil National pour la Promotion
du Genre (SP/CONAP Genre)*
Ministère de la Promotion de la Femme

New York, le 16 octobre 2012

(Vérifier au prononcé)

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Cameroun et l'Algérie, respectivement au nom du Groupe Africain et le G77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

La problématique hommes-femmes continue de se poser comme un défi auquel il convient de trouver des solutions appropriées.

C'est conscient de cette situation, que le Burkina Faso a créé en 1997, le Ministère de la Promotion de la Femme, en vue de coordonner et de renforcer les actions du Gouvernement et de la société civile en matière de promotion de la femme, tant au niveau politique qu'économique.

Au plan politique, l'exécution de la Politique Nationale de promotion de la femme pour 2006 - 2010, a débouché sur l'adoption en 2009, de la Politique Nationale Genre dont l'objectif vise à l'horizon 2019, la construction d'une société burkinabè débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique. Son opérationnalisation se fait, à travers des plans d'actions triennaux glissants exécutés par l'ensemble des acteurs du développement national.

Le premier plan d'actions opérationnel 2011/2013 est en cours d'exécution et vise à :

- l'appropriation sociale de la Politique Nationale Genre grâce à l'instauration progressive d'une culture de l'égalité entre les sexes dans la société ;
- la diffusion de la vision harmonisée du concept genre ;
- le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités techniques en genre afin d'assurer l'accompagnement de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre à tous les niveaux ;
- l'instauration d'un partenariat dynamique entre les acteurs et la mobilisation des ressources financières suffisantes pour des actions structurantes et durables à même de favoriser le changement des comportements sociaux discriminatoires dans la société.

Monsieur le Président,

Cette politique audacieuse, mais réaliste du genre est conduite dans un cadre institutionnel approprié comprenant :

- le Conseil national pour la promotion du Genre présidé par le Premier Ministre et qui possède ses démembrements dans les treize (13) régions et (351) communes du pays ;
- le Secrétariat permanent du Conseil avec pour mission de préparer les différentes sessions du Conseil, et d'assurer le suivi de l'exécution de ses décisions et recommandations ;

- les cellules genre dans les départements ministériels et institutions publiques afin de veiller à la prise en compte effective du genre dans les projets, programmes et politiques sectoriels.

La volonté politique du gouvernement s'est affirmée davantage avec l'institutionnalisation depuis 2008, du Forum National des Femmes qui constitue une tribune permettant chaque deux ans, aux femmes d'échanger directement avec le Président du Faso sur leurs préoccupations en matière de développement.

Au plan économique, le Gouvernement a pris des mesures visant à favoriser le contrôle et l'accès des femmes aux ressources et facteurs de production. Il s'agit, notamment :

- du droit de la femme à la terre par l'adoption de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural et de la loi N°034-2009/AN qui détermine le régime domanial;
- de l'accès des femmes aux crédits, à la formation et à l'apprentissage par la mise en place du Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) et du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FAFI) ;
- de l'octroi d'équipements et de technologies de transformation et de production aux femmes dans le cadre de la mise en œuvre du Programme spécial de création d'emploi pour les jeunes et les femmes (PSCE) ;
- de la création du Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) pour appuyer les jeunes et les femmes dans l'élaboration des projets et leur mise en œuvre.

Egalement au titre des services sociaux de base, plusieurs actions ont été menées, notamment :

- l'adoption d'une stratégie nationale de promotion de l'éducation des filles pour promouvoir l'égalité d'accès, de maintien et de réussite des filles et des garçons dans les écoles ;
- la mise en place du fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) qui permet l'organisation d'opérations spéciales d'alphabétisation au profit des femmes, dans les 48 maisons des femmes et les centres de promotion féminine ;
- la mise en œuvre du plan stratégique de sécurisation des produits contraceptifs sur la période 2005-2015 ;
- la mise en œuvre depuis 2006 du système de partage des coûts, de la subvention des accouchements et soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU);
- la mise en œuvre du plan stratégique pour une maternité à moindre risque, dont l'objectif est de réduire de 30% la mortalité maternelle et néonatale au Burkina Faso ;

- l'adoption de la loi N°049-2005/AN du 22 décembre 2005 sur la santé de la reproduction qui détermine les composantes et les droits des citoyens à jouir d'une meilleure santé sexuelle et reproductive à égalité ;
- la mise en œuvre du programme de lutte contre les fistules obstétricales pour les périodes 2004 à 2008 et 2008 à 2013;
- l'adoption et la mise en œuvre de cadres stratégiques de lutte contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles respectivement pour 2001/2005, 2006/2010 et 2010/2015 ;
- la mise en œuvre du programme de prévention de la transmission de la Mère à l'enfant (PTME/VIH) et de prise en charge pédiatrique du VIH/SIDA.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes en 1984 et a entrepris de nombreuses actions pour mettre fin aux pratiques socioculturelles discriminatoires qui compromettent la participation efficiente des femmes aux efforts de développement national et qui constituent un frein à leur plein épanouissement.

Pour ce faire, mon pays s'est engagé à les réduire par des actions d'information, de formation de sensibilisation mais aussi de répression.

C'est à ce titre que la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes est commémorée chaque année sur toute l'étendue du territoire, sous un thème spécifique ;

En vue de protéger les femmes et les filles victimes de violence, le gouvernement a mis en place les infrastructures suivantes :

- des centres d'accueil et d'écoute qui accueillent les femmes et les filles victimes de violences conjugales et familiales ;
- des hôtels maternels qui accueillent des enfants abandonnés et les filles exclues pour des raisons de grossesses non désirées ;
- des auberges de solidarité et cours de solidarité qui accueillent les femmes exclues pour allégation de sorcellerie ;
- des maisons communautaires qui accueillent les élèves filles mères en difficulté.

Il a également adopté et mis en œuvre le Plan d'action « tolérance Zéro » aux Mutilations Génitales Féminines (MGF) d'ici à 2015, avec la forte implication de Madame Chantal COMPAORE, Première Dame du Burkina Faso, de toutes les autorités coutumières, religieuses et de la société civile.

A ce propos, nous nous réjouissons du projet de résolution préparé par le Groupe africain sur l'intensification des efforts au niveau mondial pour éliminer les mutilations génitales féminines et qui sera incessamment soumis à notre Commission pour examen.

Notre souhait est que ce projet soit adopté à l'unanimité, afin de donner un signal fort à la communauté internationale pour qu'elle se penche plus efficacement sur ce fléau qui porte atteinte à l'intégrité physique et morale de la femme.

Je vous remercie.